

DÉLIBÉRATION N°DL20230198 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

FOURRIÈRE AUTOMOBILE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

M. Gilles GRECO expose ce qui suit :

Par délibération n°DL20230085 en date du 26 juin 2023, et après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 juin 2023 et du Comité Social Territorial réuni le 9 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le principe de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile.

La consultation a été menée selon la procédure dérogatoire prévue par l'article R 3126-1 du Code de la Commande Publique, le montant du chiffre d'affaires sur la durée totale de la délégation étant estimée à 200 000 € HT, soit en deçà du seuil européen de 5 382 000 € HT à partir duquel une procédure formalisée est requise.

Un avis d'appel public à candidature a ainsi été publié le 2 juillet 2023 fixant la date limite de réception des offres au 3 août 2023.

Si 9 retraits de dossier de consultation ont été comptabilisés, seule la SAS Garage Varizelle a fait acte de candidature.

La Commission de Délégation de Service Public prévue par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réunie le 4 septembre 2023 afin d'analyser la candidature de la SAS Garage Varizelle.

La commission, dont le rapport est joint à la délibération, a admis la SAS Garage Varizelle à présenter une offre.

En effet, cette société, composée de 3 personnels, dispose de l'agrément préfectoral délivré par arrêté du 23 décembre 2004, condition pour pouvoir assurer les missions de fourrière automobile.

Elle dispose par ailleurs d'une expérience professionnelle et de moyens matériels suffisants et justifie donc de sa capacité à assurer ces missions de service public.

Le projet de contrat joint à la délibération fixe, après négociation, les modalités techniques et financières de la délégation de service public. Sa durée est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est ensuite reconductible 4 fois par période d'un an, sa durée maximale étant de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le choix de la SAS Garage Varizelle, sise 13 route de la Varizelle à Saint Chamond, en tant que délégataire du service public de la fourrière automobile de la commune de Saint-Chamond à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public afférent,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023